

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 23 FEVRIER 2026**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 23 février 2026 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 12 janvier 2026). Il est adopté à l'unanimité.

I – STRUCTURE

1.1 – Statuts du Département Universitaire de Maïeutique

Monsieur le Doyen CLAVELOU rappelle que ces statuts, visant à la création du Département Universitaire de Maïeutique et à son fonctionnement, ont été construits, rédigés et minutieusement relus au cours de six réunions du Comité de Pilotage réunissant des représentants de l'UFR, du CHU et de l'Ecole hospitalière de Sage-Femme. Ce Département sera intégré à l'UFR selon les mêmes modalités que les autres départements (Département de Médecine Générale, Département d'Anatomie-Centre de Don du Corps etc...), ce qui impliquera donc une modification ultérieure des statuts de l'UFR.

Il soumet ensuite à l'avis des membres du Conseil lesdits statuts (annexe A) dont les principaux articles portent sur les missions du Département (enseignement, recherche, relations), ses actions, l'environnement facultaire, sa direction, son conseil, le budget et le règlement intérieur. Les dispositions statutaires y figurant prendront effet à la date de leur approbation.

Après discussion, les statuts du Département Universitaire de Maïeutique sont approuvés à l'unanimité.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

2.1 – Budget 2026

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante, qui présente le budget initial de l'UFR au titre de l'année 2026 (annexe B), hors opérations pluriannuelles (dotations R1C et ECOS, AMI CMA, CPOM ISVSAE) :

Dépenses		Recettes	
Masse salariale	493 006 €	Recettes globalisées	2 432 872 €
Fonctionnement	559 091 €		
Investissement	18 000 €		
Total	1 070 097 €	Total	2 432 872 €

Soit un solde budgétaire bénéficiaire à hauteur de 1 362 775 euros, et une capacité d'autofinancement de 227 %.

Elle attire l'attention sur le faible investissement autorisé pour 2026 (18 000 €), et rappelle pour information le budget rectificatif 2025 (dépenses 1 718 711 € - recettes 3 185 811 €).

Un échange s'en suit, au terme duquel le Doyen soumet le budget initial 2026 à l'avis des membres du Conseil ; il est approuvé à l'unanimité.

2.2 – Institut Universitaire de Formation en Ergothérapie d'Auvergne : modalités de fonctionnement

Madame ROBERT rappelle que l'IUFE Auvergne est placé sous la responsabilité pédagogique de Monsieur JérémY GANDON, et que la formation d'Ergothérapie est subventionnée par le Conseil Régional et régie par un texte spécifique relatif aux formations paramédicales.

Elle indique que le Conseil Régional AURA a interpellé récemment l'UFR pour connaître sa position par rapport à l'arrêté de formation du 17 avril 2018, modifiant l'arrêté du 21 avril 2007, concernant l'organe de décision de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, et en particulier l'Ergothérapie. En effet, son article 1^{er} précise qu'il est possible de se soustraire à l'IGOCI, Instance de Compétence Opérationnelle pour ce type de formation, dans le seul et unique cas d'un rattachement à une UFR santé.

Le Doyen précise que l'IUFE Auvergne est organisé depuis 2019 avec un Conseil Pédagogique et est intégré au Département des Formations aux Techniques de Réadaptation, dans lequel figurent également l'Orthophonie et l'Orthoptie. Le fonctionnement actuel étant très satisfaisant, il serait plutôt enclin à maintenir cette organisation.

La question qui est donc portée au vote du Conseil est la suivante : l'IUFE Auvergne doit-il se doter d'une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut appelée ICOGI, ou maintenir le principe d'un Conseil Pédagogique ?

Après discussion, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité pour le maintien du fonctionnement actuel, à savoir un organe de décision de fonctionnement sous la forme d'un Conseil Pédagogique.

III – ENSEIGNEMENT

3.1 – Formation Continue

Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, est invitée à présenter les points suivants :

• Demande de certification au répertoire spécifique France Compétences, au titre de l'année universitaire 2026/2027

Intitulé certification et diplôme concerné Responsable Pédagogique local porteur du projet	Etablissement pilote	Date prévisionnelle dépôt dossier	Intérêt de la certification
Certification : Sexologie Clinique Diplôme concerné : DIU Sexologie Responsable pédagogique : Dr Cécile MIELE	Université de Toulouse	Eté 2026	Co-construction de certifications collectives répondant aux besoins du marché de l'emploi 1/ Enjeux pour l'Enseignement Supérieur - Permettre au grand public de se repérer dans l'offre des formations diplômantes et certifiantes, reconnues nationalement - Faire face à la concurrence hors établissements publics d'enseignement supérieur sur la certification 2/ Enjeux pour les établissements publics d'enseignement supérieur - Mutualiser leurs ressources humaines, pédagogiques au bénéfice de chaque établissement et s'appuyer sur des ingénieurs certification expérimentés pour déposer les dossiers de certifications - Optimiser les chances d'enregistrement au Répertoire Spécifique de France Compétences en présentant des dossiers collectifs tout en s'appuyant sur le soutien d'une branche professionnelle lorsque cela est possible 3/ Enjeux pour les équipes pédagogiques des établissements - Acculturer les équipes aux enjeux de la certification / la formation - Faciliter l'accès à ces formations en facilitant le financement des frais de formation - Faire reconnaître les DU/DIU dans les politiques RH des employeurs 4/ Enjeux pour les candidats en formation - Accéder facilement à des certifications nationales correspondant à leurs besoins - Valoriser leurs compétences et augmenter leur employabilité - Pouvoir financer leur formation via leur Compte Personnel de Formation (CPF)

Après échange de vues, cette demande de certification au Répertoire spécifique France Compétences est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil.

• **Tarification au titre de l'année universitaire 2026/2027 (complément)**

Type Intitulé Responsable Pédagogique	Volume horaire	Tarification	Commentaires
Type : DFGSMa DFASMa Intitulé : 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} années du Diplôme d'Etat de Sage-Femme Responsable pédagogique : Mme Chloé BARASINSKI	2 ^{ème} année : 537 h 3 ^{ème} année : 419 h 4 ^{ème} année : 359 h + 854 h de stage 5 ^{ème} année : 284 h + 980 h de stage	Autofinancement : 8 500 € Apprenant déjà en cours de cursus avec prise en charge financeur : 12 000 € Nouvel apprenant avec prise en charge financeur : 12 500 €	Tarifs identiques à ceux validés par la Direction Générale du CHU

Après discussion, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à la tarification proposée.

3.2 – UE Handicap DFGSM 2 : forfait déplacement/hébergement

Monsieur CLAVELOU revient sur la mise en place d'un des éléments de la Charte Romain JACOB, visant à construire une formation de sensibilisation au handicap. Cette formation, qui concerne les étudiants de deuxième année en santé, a lieu en trois temps : une réunion de formation (19 décembre 2025, en présence de Pascal JACOB, père de Romain JACOB), deux jours et demi de stage dans différentes structures (janvier 2026) et un retour d'expérience où seront présentés les rapports les plus emblématiques de cette action (02 avril 2026).

Après avoir collecté une certaine somme à travers la Fondation de l'Université Clermont Auvergne et trois mécènes partenaires, un engagement a été pris de soutenir financièrement les étudiants pour leurs déplacements et hébergements. Pour cela, les UFRs de Médecine et de Pharmacie souhaitent se répartir la somme globale obtenue comme suit :

Partenaires donateurs à la Fondation UCA pour cette action :

Partenaires	Montant du don
La Médicale	7 000 €
La Caisse d'Épargne	
La Mutuelle d'Assurance du Corps de Santé Français (MACSF)	

Apports des reliquats de la Fondation UCA au titre des UFRs :

UFR de Médecine et des Professions Paramédicales	2 500 €
UFR de Pharmacie	2 000 €

Total disponible :

11 500 €

Nombre d'étudiants ayant effectué leur action de sensibilisation à 30 km et plus du site universitaire Dunant pouvant bénéficier du forfait déplacement/hébergement :

176 étudiants

Forfait 2025/2026 participant aux frais de déplacement et hébergement :

65 € par étudiant

Le Doyen précise que les trois mécènes se sont engagés à pérenniser leur participation à cette action. Un quatrième a déjà donné son accord pour l'année prochaine et viendra compléter utilement ce partenariat.

Il soumet donc à l'approbation des membres du Conseil la proposition d'un forfait à hauteur de 65 euros par étudiant pour participation aux frais de déplacement et d'hébergement, au titre de l'année universitaire 2025/2026. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Les étudiants seront prévenus par mail de la mise en œuvre de cette mesure ; le forfait leur sera versé sur demande (envoi RIB et fiche de renseignements) par l'intermédiaire de la Fondation UCA.

3.3 – Réformation du Diplôme d'Etat d'Infirmier

La parole est donnée au Professeur Pierre-Michel LLORCA, Vice-Doyen en charge de la Formation Continue et des Formations Paramédicales, qui présente la démarche et les enjeux de la réforme de la formation au Diplôme d'Etat d'Infirmier (annexe C) : contexte général, organisation pédagogique, domaines de compétences, accès à la formation, résumé. Cette réforme, qui modifie considérablement l'organisation et l'esprit de la formation (logique d'identification des compétences), devrait se mettre en place à partir de la rentrée 2026/2027. Le nouveau diplôme sera désormais délivré par l'Université, avec un pilotage partagé IFSI/Université.

Cette mesure, qui bénéficie d'un financement régional Auvergne-Rhône-Alpes, induit la nécessité de deux stratégies : une organisation au niveau du territoire Auvergne (une réunion spécifique a eu lieu avec l'ensemble des IFSI de la région pour travailler sur la manière de mettre en œuvre ces éléments) et une organisation régionale, c'est-à-dire au niveau des différents territoires de la région AURA qui discutent de l'harmonisation du processus au sein de la région.

A terme, un Département Universitaire en Sciences Infirmières pourrait être créé au sein de l'UFR.

La mise en œuvre de cette réforme risque d'être compliquée la première année, mais débouchera nécessairement sur une formation de qualité au fil des années.

Il est important de mesurer les enjeux qui sont très articulés, avec l'évolution de toutes les professions et métiers de la santé, l'impact sur l'organisation et l'évolution des pratiques, et une augmentation significative du volume d'étudiants qui renforcera encore la place de l'UFR au sein de l'Université.

Une discussion s'en suit, notamment en ce qui concerne la progression pédagogique et l'organisation des stages, ainsi que la création future de postes d'enseignant chercheur en Sciences Infirmières.

3.4 – Actualités 2^{ème} cycle

Le Doyen CLAVELOU transmet plusieurs éléments d'information relatifs au 2^{ème} cycle, notamment aux ECOS et aux EDN (annexe D).

Il précise particulièrement les dates des prochaines échéances :

- ECOS facultaires/régionales : 05 mars 2026 (dernière session DFASM 3 – 5 stations partagées sur les 5 UFRs, soit 1 station par UFR),
- ECOS nationales 2026 : 02 et 03 juin 2026, avec journée de secours le 04 juin,
- EDN 2027 : 14 et 15 octobre 2026, avec journées de secours les 16 et 19 octobre (sous réserve, dates qui restent à confirmer).

Concernant l'organisation locale des ECOS nationales, il précise que six circuits sont prévus, avec un tiers d'évaluateurs clermontois et deux tiers provenant de Lyon Sud (soit 38). Les binômes seront constitués d'un évaluateur local et d'un évaluateur extérieur. 38 enseignants de notre UFR se répartiront entre Lyon Est et Lyon Sud. Il remercie par avance l'ensemble des participants mobilisés pour leur investissement futur.

IV – QUESTIONS DIVERSES

4.1 – Evaluation HCERES

Monsieur le Doyen annonce que la visite d'évaluation de l'HCERES aura lieu les 03 et 04 mars 2026, visite couplée des institutions UCA et CHU, avec des réunions communes mais deux groupes évaluateurs différents.

Un important travail avait été fait en amont au niveau de l'ensemble des composantes, ayant permis de rédiger le rapport.

4.2 – PPMS

Le Doyen souhaite revenir sur le Plan Particulier de Mise en Sécurité dont le dernier exercice s'est déroulé le 03 février 2026 : il s'agissait de la présence sur site d'un individu suspect, possiblement à caractère terroriste, ayant nécessité le confinement de l'ensemble des personnels.

Il stipule que ces exercices sont obligatoires et ordonnés par la Préfecture. Personne n'est informé à l'avance de leur tenue, la date et l'heure approximative étant seulement connues très peu de temps avant la mise en application afin d'assurer un déroulement le plus proche possible des conditions réelles.

D'un point de vue organisationnel, le bilan a été globalement favorable malgré quelques problèmes rencontrés au niveau des structures accueillant des patients qui n'ont pas très bien réagi aux directives imposées.

4.3 – Journée Portes Ouvertes

Monsieur Loïc BLANCHON, référent Communication, rappelle que la Journée Portes Ouvertes aura lieu le samedi 28 février 2026, au cours de laquelle seront accueillis parents et futurs étudiants de 09 heures à 16 heures 15 sur le site Dunant (conférences et stands pour toute l'offre de formation offerte par les UFRs de Médecine et de Pharmacie, visites sur site du Département de Simulation et de la Bibliothèque).

4.4 – Nouvelle Offre de Formation

Monsieur CLAVELOU annonce que l'Université a lancé la réflexion concernant la nouvelle offre de formation 2027. Il est notamment demandé aux UFRs de fournir des fiches stratégiques en vue de la modélisation des maquettes, mais également dans l'optique du changement d'organisation informatique lié au passage au logiciel PEGASE qui remplace APOGEE. Tous les cursus sont concernés, hormis les études de Médecine qui le seront dans un second temps.

Ces fiches stratégiques seront rédigées par les différents responsables pédagogiques, sous la coordination du Professeur LAUTRETTE. Le Doyen lui présente ses remerciements pour la prise en charge de cette mission, ainsi qu'aux enseignants qui ont déjà travaillé à la rédaction des SILLABI qui vont apporter des éléments très constructifs dans cette démarche. Le retour est attendu d'ici deux mois.

4.5 – Don du sang

Monsieur le Doyen remercie les 99 donateurs, dont 35 nouveaux, qui se sont présentés lors de la dernière collecte organisée par l'Etablissement Français du Sang les 19 et 20 janvier 2026 sur le site de l'UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 50.

Le Doyen-Directeur,
Pierre CLAVELOU

